

Check-list pour l'accessibilité

En contact avec des personnes atteintes de déficiences visuelles, il faut avant tout faire preuve d'ouverture et répondre aux **besoins individuels**, dans l'échange avec les personnes concernées. Il existe cependant **certaines règles générales** pour améliorer l'accessibilité des documents et des sites Internet. Ces règles sont résumées dans le présent document.

Accessibilité des documents

Format Word

Idéalement, les documents destinés aux personnes aveugles et malvoyantes sont disponibles en format Word ou en PDF accessible (voir ci-dessous).

Il faut tenir compte des points suivants:

- Utiliser les titres conformément aux modèles de formats.
- Toujours écrire les informations importantes dans le texte principal (pas dans l'en-tête ou le pied de page).
- Éviter les tableaux de manière conséquente.
- Éviter les graphiques ou les accompagner d'un texte alternatif de qualité et pertinent.
- Toujours aligner les textes à gauche (pour les personnes ayant un résidu visuel).
- Utiliser des polices sans empattements et éviter l'italique (en cas de résidu visuel).
- Utiliser des contrastes bien visibles (en cas de résidu visuel).
- Éviter les contrastes de rouge-vert (en cas de déficience de la reconnaissance des couleurs rouge et verte).

Format PDF

Les fichiers en format PDF peuvent être lus correctement par les personnes aveugles, uniquement s'ils sont sauvegardés sur la base d'un fichier en format Word, en utilisant les formatages (= modèles de formats).

Il existe pour cela deux possibilités qui ont fait leurs preuves:

- «Fichier», «Sauvegarder sous», sélectionner «PDF» en tant que type de fichier.
- «Fichier», «Exporter», «Créer un document PDF/XPS».

Sites Internet

Afin d'évaluer l'accessibilité d'un site Internet pour les utilisateurs aveugles et malvoyants, il est nécessaire que des experts et des personnes concernées procèdent à des tests concrets au cas par cas. Plus ces tests sont effectués précocement, plus les coûts supplémentaires sont faibles.

Il est en outre utile de tenir compte dès le début d'une série de critères:

- Le site Internet est clairement structuré. Les pages principales et les sous-pages suivent une logique compréhensible et claire.
- La page d'accueil est aussi allégée que possible.
- Tous les contenus sont lisibles sous forme de texte.
- Les informations graphiques sont accompagnées d'un texte alternatif ou d'une description séparée.
- Toutes les applications sont également utilisables sans souris, uniquement avec le clavier.
- Les éléments du site Internet sont clairement identifiés dans les méta-informations, notamment les en-têtes, les listes déroulantes, les cases à cocher et autres champs de saisie.
- Les formulaires peuvent être remplis sans informations visuelles. Les champs obligatoires sont également signalés comme tels dans les méta-informations.
- Les liens sont décrits de manière compréhensible, soit dans l'URL, soit dans les méta-informations, p. ex.: «continuer à s'inscrire», pas seulement «continuer».
- Les messages d'erreur sont compréhensibles, même sans informations visuelles.
- Les messages de cookies sont compréhensibles uniquement sous forme de texte et peuvent être traités sans souris.
- Pour les contrôles de sécurité tels que CAPTCHA, il existe des alternatives acoustiques ou d'autres alternatives pertinentes.

Dans l'esprit du principe «Design pour tous», les mesures en faveur de l'accessibilité pour les personnes aveugles et malvoyantes ont également un effet positif pour tous les autres utilisateurs.

Défense des intérêts fsa, defensedesinterets@sbv-fsa.ch, 031 390 88 33
